

SPORTS**La liste noire de Stéphane J.**

Détours en France. Chaque jour, l'Humanité trace sa Grande Boucle. Aujourd'hui, étape chez un internaute, fin limier, désavoué, de l'antidopage.

Notre route, aujourd'hui, s'arrête quelque part sur un parking de la grande banlieue parisienne. Un rendez-vous un peu mystérieux. On causera en effet dans les lignes suivantes de choses qui fâchent souvent dans le milieu cycliste : en clair, de dopage. Ponctuel au rendez-vous, Stéphane J. - il souhaite rester anonyme -, l'homme qui s'est mis en tête il y a cinq ans de publier en ligne un annuaire du dopage dans le cyclisme (1).

L'acte d'un fan déçu par le sport : « Quand Ben Johnson, juste après avoir remporté le 100 mètres, est tombé pour dopage aux Jeux de Séoul en 1988, je me suis senti trahi par tous ces gens que j'adulais. J'avais l'impression que tous les sportifs n'étaient que tricheurs et menteurs. » L'affaire Festina enfoncera le clou dix ans plus tard : « Je discutais du dopage avec une amie et, pour lui montrer l'étendue des dégâts, j'ai pris une feuille de papier et je me suis mis à aligner les noms de sportifs dopés. »

La mémoire d'archiviste du sport de Stéphane J. fera des ravages : « En un quart d'heure, j'avais couché sur ma feuille une quantité impressionnante de noms. De fil en aiguille, je me suis décidé à publier une liste sur Internet. »

Elle gonflera très vite à plus de mille noms, autant de coursiers pris la main dans le sac : « Ma méthode est très simple. Je ne fais que collecter des données qui sont publiques en me servant des livres, de la presse écrite, d'Internet, des sites de l'Union cycliste internationale et du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD). Depuis 1998, j'ai acheté à peu près tout ce qui se publiait sur le sujet. J'ai sûrement des trous, parce que je ne parle ni allemand, ni espagnol, ni portugais. En tout cas, sur Internet j'ai tout ratissé. »

Son râteau de fin limier n'a épargné personne et n'a pas échappé à quelques coureurs adeptes du Web. Si bien qu'une plainte déposée l'an dernier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) par une ancienne cycliste de très haut niveau l'oblige à retirer sa liste de la Toile.

Au grand dépit de notre mémoire de la dope : « Jusque-là, j'avais eu quelques demandes de retrait ou de modifications d'informations, mais elles se comptaient sur les doigts de la main. J'avais d'ailleurs accédé à ces demandes. En fait, ce qui me chagrine le plus, c'est qu'il est illégal d'écrire que Richard Virenque s'est dopé... Ça paraît hallucinant. »

Dure est la loi, répondent les juristes, mais c'est la loi. Christophe Pallez, secrétaire général aux affaires juridiques de la CNIL, explique en effet : « La liste en question est un traitement de données personnelles, or ses données sont rassemblées sans l'accord des personnes, sans même qu'elles soient informées,

c'est déjà une première violation de la loi. Ensuite, elles sont conservées sans limitation de durée, ce qui est contraire à la notion de droit à l'oubli qui fait partie de la loi informatique et liberté. Enfin, cette liste porte atteinte à la réputation et à la considération des intéressés, ce qui constitue aussi un délit prévu par la loi. »

Le « hic », c'est que le CPLD, l'autorité administrative indépendante régissant la lutte contre le dopage en France, est aussi hors-la-loi : sur son site, le CPLD publie en effet in extenso les décisions de suspension pour dopage des sportifs français ou étrangers concourant en France. Un peu gêné aux entournures, Christophe Pallez reconnaît néanmoins volontiers que le CPLD pose problème : « Sans trahir les correspondances que nous avons avec le Conseil, nous avons attiré son attention sur le fait que la diffusion de ses décisions sur son site Internet créait des difficultés. »

En clair : la diffusion de « listes noires », qu'elles soient de sportifs dopés ou de mauvais payeurs, est proscrite sur Internet. Christophe Pallez commente : « La CNIL a une doctrine qui est de dire que les décisions de justice, lorsqu'elles sont diffusées sur Internet, doivent être anonymisées. Nous sommes en discussion avec le CPLD pour trouver une solution. »

Stéphane J. est lui aussi en pourparlers avec le CPLD. Soucieux de rester dans la légalité, il explique : « Je pourrais héberger le site à l'étranger et continuer ainsi à diffuser ma liste, mais je ne me vois pas commencer à tricher alors que je dénonce la triche moi-même ! »

Ses solutions de conciliation sont déjà prêtes : « Je propose que les vieilles décisions soient maintenues de manière anonyme. Après tout, les coureurs ont bien le droit au pardon. Je ne suis pas choqué que la CNIL défende la vie privée. Le vieux coureur qui a ouvert son bistrot a bien le droit qu'on l'oublie. Mais là où elle va trop loin, c'est lorsqu'elle m'empêche de mentionner Jacques Anquetil, qui n'a jamais fait mystère de s'être dopé. »

Tenace, Stéphane J. a donc composé un dossier de défense qui compte entre autres les soutiens du généticien Albert Jacquard, du directeur médical de l'Agence mondiale antidopage, ou encore de Bruno Roussel, l'ancien manager de l'équipe Festina en 1998. Réaction prudente de la CNIL : « Nous n'avons pas fermé la porte. » En attendant, le fichier compilé par Stéphane J. traîne toujours sur Internet. Il a été copié par un serveur à la gloire de Richard Virenque !

(1) [http://cyclisme.dopage.](http://cyclisme.dopage.free.fr/)

[free.fr/.](http://cyclisme.dopage.free.fr/)

F. S.

Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>

© Journal l'Humanité

Imprimer

